

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 AOUT 1887.

Rapport de la Commission de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi instituant un conseil de prud'hommes à Liège.

(Voir les n^{os} 256 et 267, session de 1886-1887, de la Chambre des Représentants, et 118, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président; le Comte DE BORCHGRAVE D'ALTENA, CORNET, le Comte PHILIPPE DE LIMBURG STIRUM, le Vicomte VILAIN XIII et MONTEFIORE LEVI, Rapporteur.

MESSIEURS,

A la demande d'un grand nombre d'intéressés, le Gouvernement a présenté un Projet de Loi instituant un Conseil de prud'hommes à Liège, et ce projet a été voté à l'unanimité par la Chambre des Représentants, avec cette addition que le nombre des membres de ce Conseil serait de vingt-deux afin de pouvoir assurer une représentation convenable des industries importantes du ressort.

L'institution des Conseils de prud'hommes, qui rend de si grands services, n'est pas sans donner prise à certaines critiques. Le Gouvernement a promis d'étudier les modifications qu'il conviendrait d'y apporter pour remédier aux inconvénients signalés; il est donc superflu de s'y arrêter.

En attendant la revision plus ou moins prochaine de cette législation, la création d'un Conseil à Liège permettra d'apprécier, une fois de plus, le fonctionnement de l'institution dans sa forme actuelle: on pourra inscrire dans la loi révisée les améliorations que l'expérience ferait reconnaître utiles.

Votre Commission vous propose, Messieurs, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
MONTEFIORE LEVI.

Le Président,
EDM. DE SELYS LONGCHAMPS.